

Province de Québec
Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 2 mai 2016, à 19h30, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081 chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Madame Ginette Breault	Monsieur Ziv Przytyk
Madame Virginie Ashby	Madame Julie Grenier
Monsieur Normand Vigneau	Madame Cynthia Ferland

Formant quorum sous la Présidence de monsieur le maire Johnny Pizar.

Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire du 2 mai 2016

Monsieur le maire Johnny Pizar, souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h31.

16 05 062

2. Adoption de l'ordre du jour du 2 mai 2016

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu;**

Que l'ordre du jour du 2 mai 2016, soit adopté tel que présenté en y ajoutant le point 13.2. Les services d'Acti-Bus.

- 1.- **Ouverture**
Mot de bienvenue du maire
- 2.- **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016**
- 4.- **Première période de questions**
- 5.- **Suivi de la dernière assemblée**
 - 5.1. Étude de caractérisation architecturale et paysagère
 - 5.2. Politique de location du Centre Communautaire
- 6.- **Correspondance**
 - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
 - 6.1.1. Fondation québécoise du cancer
 - 6.1.2. Association municipale de Hatley
7. **Affaires courantes municipales**
 - 7.1. **Dossiers municipaux**
 - 7.1.1. Descriptions techniques pour fins d'exclusion à la zone agricole
 - 7.1.2. Résolution pour la disposition des micro-ordinateurs
 - 7.1.3. Fleurs 2016 – Way's Mills
 - 7.2. **Règlement**
 - 7.2.1. Adoption du règlement, Règlement numéro 254-2016 modifiant le Règlement numéro 220 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
 - 7.2.2. Adoption du règlement, Règlement numéro 255-2016 modifiant le Règlement numéro 210 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
- 8.- **Rapport du Maire et des conseillers**
 - 8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire
 - 8.2. Rapport des conseillers

9.- Rapport de l'inspecteur municipal et voirie

9.1. Dépôt du rapport mensuel

10.- Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

10.1. Dépôt du rapport mensuel

11.- Rapport de la directrice générale

11.1. Dépôt du rapport mensuel de la directrice générale et secrétaire-trésorière

11.2. Résultats de l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de gravier

11.3. Résultats de l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de chlorure de calcium

12.- Trésorerie

12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

12.2. Adoption des États comparatifs au 31 mars 2016

13 Divers

13.1. Demande afin de créditer la facture 589

13.2. Les services d'Acti-Bus

14. Deuxième période de questions

15.- Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité

16 05 063

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Première période de questions

Présence de citoyens venant questionner le conseil concernant l'intervention incendie qui a eu lieu en octobre 2015 sur le chemin Standish. Le conseil prendra la demande des citoyens en délibéré.

5.1. Étude de caractérisation architecturale et paysagère

Monsieur le maire fait le suivi du dossier auprès des membres du conseil.

5.2. Politique de location du Centre Communautaire

Le conseiller numéro 4 dépose une proposition d'amendement à la Politique de location du Centre Communautaire. Les élus sont appelés à en faire lecture et à faire suivre leurs commentaires à la directrice générale. Le point est donc reporté à une séance ultérieure.

16 05 064

6.1.1. Fondation québécoise du cancer

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu;**

Que la municipalité verse la somme de 100\$ à titre d'aide financière à l'organisme.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

6.1.2. Association municipale de Hatley

L'invitation est déposée à Monsieur le maire.

16 05 065

7.1.1. Descriptions techniques pour fins d'exclusion à la zone agricole

ATTENDU que la municipalité a obtenu, en 2014, de la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ), l'exclusion à la zone agricole d'une partie des lots 4 610 216, 2 935 808, 2 935 810, 2 935 880 et 5 074 958 ;

ATTENDU que la municipalité doit produire, conformément aux articles 3036 et 3037 du Code civil du Québec, une description technique des parties des lots visées par la décision de la CPTAQ et ce dans un délai de deux ans ;

ATTENDU que le délai de 2 ans arrive à échéance en août 2016 ;

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu;**

Que la municipalité octroie le contrat pour la réalisation des descriptions techniques pour fins d'exclusion à la zone agricole à Monsieur Daniel Parent, arpenteur-géomètre pour un montant de 2 000\$, en plus des taxes applicables.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

16 05 066

7.1.2. Résolution pour la disposition des micro-ordinateurs

ATTENDU que la municipalité a changé les micro-ordinateurs des membres du conseil (conseil sans papier) pour des tablettes iPad Air;

ATTENDU que la Municipalité est soumise à l'article 6.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) qui stipule que l'aliénation de tout bien d'une municipalité locale ou régionale doit être réalisée à titre onéreux ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que la municipalité dispose des micro-ordinateurs en les vendant 50\$ l'unité à toutes personnes intéressées et qui en fait la demande.

Adoptée à l'unanimité

16 05 067

7.1.3. Fleurs 2016 – Way's Mills

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby, et il est résolu ;**

Que la municipalité autorise, à Madame Géraldine Stringer, la dépense maximale de 200\$ pour l'achat de fleurs afin d'embellir les sites de l'ancienne caserne, du Centre Communautaire et du pont de Way's Mills.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

16 05 068

7.2.1. Adoption du règlement, Règlement numéro 254-2016 modifiant le Règlement numéro 220 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

ATTENDU que le conseil juge nécessaire de modifier le règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics afin d'assurer le bien-être général sur le territoire de la Municipalité de Barnston-Ouest;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 4 avril 2016 ;

ATTENDU que l'application des règlements municipaux par la Sûreté du Québec est facilitée par une uniformisation desdits règlements ;

ATTENDU que le vote est demandé par le conseiller Ziv Przytyk ;

	NOM	VOTE
Conseillère # 1	Ginette Breault	POUR
Conseiller # 2	Ziv Przytyk	CONTRE
Conseillère # 3	Virginie Ashby	POUR
Conseiller # 4	Normand Vigneau	CONTRE
Conseillère # 5	Julie Grenier	POUR
Conseillère #6	Cynthia Ferland	POUR
RÉSULTATS	2 CONTRE	4 POUR

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu à la majorité ;**

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ, par règlement du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest et il est, par le présent règlement portant le numéro 254-2016 décrété ce qui suit :

Le présent règlement modifie le Règlement numéro 220 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics adopté le 2 mai 2011 par la municipalité de Barnston-Ouest.

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 L'article 17 du règlement est abrogé et remplacé par le suivant :

« Article 17 Injures à un policier

Il est défendu à toute personne d'injurier ou de blasphémer contre ou encore de cracher sur un agent de la paix dans l'exercice de ses fonctions. »

Article 3 Entrée en vigueur
Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adoptée à la majorité

16 05 069

7.2.2. Adoption du règlement, Règlement numéro 255-2016 modifiant le Règlement numéro 210 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 L'article 2 du Règlement numéro 210 est remplacé par le suivant :

« Article 2 Montant de la taxe

À compter du 1^{er} août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ. »

ARTICLE 2 L'article 3 du Règlement numéro 210 est remplacé par le suivant :

« Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier dans la *Gazette officielles du Québec*. »

Adoptée à l'unanimité

8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

8.2. Rapport des conseillers

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois d'avril 2016.

10.1. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois d'avril 2016.

11.1. Rapport de la directrice générale

Dépôt du rapport de la directrice générale pour le mois d'avril 2016.

16 05 070

11.2. Résultats de l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de gravier

ATTENDU la résolution # 16-04-057 autorisant la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'environ 10 000 TM de gravier 0-3/4 Mg20-B ;

ATTENDU que lesdites soumissions devaient avoir été reçues au plus tard, à 11h30 le lundi 2 mai 2016 et que trois soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le même jour à 11h35, à savoir :

- 1) **Transport Marcel Morin Inc.**
8.95\$/TM pour le gravier 0-3/4 (Mg20-B)
10 000 TM x 8.95\$ = 89 500\$ plus les taxes applicables
- 2) **3089-7128 Québec Inc.**
9.25\$/TM pour le gravier 0-3/4 (Mg20-B)
10 000 TM x 9.25\$ = 92 500\$ plus les taxes applicables
- 3) **Couillard Construction Limitée**
8.50\$/TM pour le gravier 0-3/4 (Mg20-B)
10 000 TM x 8.50\$ = 85 000\$ plus les taxes applicables

ATTENDU que la municipalité doit adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et que cette conformité a été vérifiée ;

Pour ces motifs,

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
 Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que la municipalité octroie le contrat de fourniture d'environ 10 000 TM de gravier 0-3/4 (Mg20-B) au seul soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Couillard Construction Limitée, au coût de 8.50\$ la tonne métrique pour une dépense nette maximale de 89 239.38\$.

Que la municipalité demande un test de granulométrie à l'entreprise Couillard Construction Limitée afin de s'assurer de la conformité du gravier.

Que la municipalité mandate la directrice générale de s'informer auprès de Nicolas Lachance, technicien en génie civil de la MRC de Coaticook, de venir faire l'inspection du gravier.

Que le conseil autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

16 05 071

11.3. Résultats de l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de chlorure de calcium

ATTENDU la résolution # 16-05-058 autorisant la directrice générale à inviter les entreprises suivantes, Somavrac C.C., Sel Warwick et Calclo, à soumissionner pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière) de 60 à 80 tonnes métriques, dont la concentration demandée est de 83 à 87% ;

ATTENDU que lesdites soumissions ont été reçues au plus tard, à 13h00 le lundi 25 avril 2016, et qu'elles ont été rendues publiques, le même jour, à 13h05, à savoir :

	COMPAGNIE	CONCENTRATION	EN VRAC	
			\$ AVEC TRANSPORT	\$ SANS TRANSPORT
1	SOMAVRAC C.C.	83% à 87%	505\$/TM	505\$/TM
2	SEL WARWICK	83% à 87%	533.80\$/TM	533.80\$/TM
3	CALCLO	83% à 87%	511\$/TM	511\$/TM

ATTENDU que la municipalité doit adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et que cette conformité a été vérifiée ;

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,
 Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

D'octroyer ledit contrat de fourniture de chlorure de calcium à l'entreprise Somavrac C.C. aux conditions suivantes :

De 60 à 80 TM de chlorure de calcium, avec transport, au coût de 505\$/TM, pour une dépense maximale de 40 400\$, plus les taxes applicables.

La date pour l'épandage du produit sera fixée par l'inspecteur municipal.

Que le conseil autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

16 05 072

12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

ATTENDU que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 4 avril 2016 – 16-04-059	54 436.23\$
B) Dépenses incompressibles – avril 2016	10 514.03\$
C) Salaires avril 2016	18 318.20\$
D) Comptes à payer au 2 mai 2016	34 052.24\$

ATTENDU que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D;

À CES CAUSES,

Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,

Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 62 884.47\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

Adoptée à l'unanimité

16 05 073

12.2. Adoption des États comparatifs au 31 mars 2016

Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,

Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;

Que le conseil municipal adopte les États comparatifs au 31 mars 2016 tels que déposés.

Adoptée à l'unanimité

13.1. Demande afin de créditer la facture 589

Les élus mandatent la directrice générale à rédiger une lettre afin d'informer le propriétaire de la décision du conseil.

13.2. Les services d'Acti-Bus

Un membre du conseil questionne le service et la tarification de l'organisme.

14. Deuxième période de questions

Aucune question

16 05 074

15. Levée de la séance ordinaire du 2 mai 2016

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 21h10.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTRICE GENERALE ET SEC-TRES.